

RADICALISATION DES JEUNES :

Menaces et opportunités depuis la crise sanitaire liée au coronavirus

Une expérience de prévention de la radicalisation violente à Sambreville

Article écrit en avril 2023

Directement concernée par les attentats terroristes de Paris et Bruxelles, Sambreville a dû, en plus de la création d'une CSIL-R, construire un réseau d'acteurs de terrain formés à regarder la radicalisation comme un phénomène en constante mutation. Avec la crise sanitaire liée au covid, les partenaires locaux du secteur de la jeunesse ont très vite fait le constat que la santé mentale des jeunes s'était dégradée et pourrait, à terme, amener certains jeunes vers des comportements violents pour eux-mêmes et pour les autres, y compris en termes de risque d'entrée dans un processus de radicalisation violente qui est, peut-être, plus difficile à détecter depuis le covid.

A Sambreville, les actions mises en place au niveau local en faveur du bien-être mental des jeunes permettent aux intervenants sociaux d'agir chacun dans leur sphère de compétence en associant la cohésion sociale, la prévention des problèmes généraux mais aussi des risques spécifiques comme le processus de radicalisation.

.....

Cyprien PONCIAU est licenciée en sociologie et anthropologie ainsi qu'en criminologie de l'U.L.B. Il est le Fonctionnaire de prévention de la Commune de Sambreville. Depuis 2019, il coordonne la CSIL-R pluricommunale et interzonale composée des Communes de Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe et des Zones de police de SAMSOM et de Jemeppe-sur-Sambre.

Petite histoire de la lutte contre le radicalisme dans le Val de Sambre

Naissance d'une cellule de sécurité et d'un réseau de prévention

En novembre 2015, les 28.000 habitants de Sambreville découvraient, avec épouvante, l'existence d'une cache terroriste dans un quartier habituellement paisible de la commune. Par la suite, l'enquête nous apprendra qu'une villa avait été louée par un groupe d'individus ne provenant pas de la région afin de servir de base arrière à la préparation d'explosifs utilisés lors des attentats de Paris et Bruxelles.

Très vite, les autorités communales ont mis en place une Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (CSIL-R) et l'échange d'informations entre partenaires travaillant avec la population. Ce dernier point aura été, en 2016, une source de résistance à la participation à cette cellule, dans le chef de plusieurs partenaires, avec évidemment, comme source de cristallisation de cette collaboration limitée, la question du secret professionnel.

C'est à la faveur d'un appel à projet de la Wallonie, en 2018, qu'un programme complet de formations est proposé aux acteurs de terrain et socio-préventifs de première ligne. Celui-ci, réalisé avec l'aide de partenaires institutionnels spécialisés tels que l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM), la Radix TEAM du S.P.F. Intérieur, le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne

Mots clés :

Processus de radicalisation ;
terrorisme ;
polarisation sociale ;
cohésion sociale ;
réseau de prévention ;
jeunesse ;
crise sanitaire ;
santé mentale ;
CSIL-R.

concernée par les Radicalismes et Extrémismes Violents (CAPREV) et le Centre d'action interculturelle de Namur (CAI Namur) traitait, bien évidemment, des bases conceptuelles et théoriques du processus de radicalisation violente mais était aussi parsemé de discussions ouvertes sur des thématiques satellites telles que : les phénomènes migratoires, l'organisation des Cultes et l'interculturalité, ...

L'actualité nous offrait aussi l'occasion de montrer l'apparition de nouveaux phénomènes de radicalisation violente, par exemple, en marge de certaines manifestations de gilets jaunes ainsi que la montée des extrémismes de droite comme de gauche et de la propagande de haine véhiculée sur les réseaux sociaux. La vertu de la proposition d'élargissement du champ d'observation des acteurs sociaux au-delà de l'extrémisme religieux aura été de nature à détendre certaines postures d'opposition de principe.

C'est aussi en 2018 que le législateur décidait de donner un cadre réglementaire aux CSIL-R et nous accordait, de cette manière, la possibilité de compléter le programme de formations par une information formelle de ce qui était attendu, principalement en termes d'échange d'informations et de participation dans le cadre de la CSIL-R mais aussi d'entamer sereinement un travail de restauration de la confiance des parties prenantes de notre politique locale de prévention et de suivi. En 2019, conforté et consolidé par les premiers résultats encourageants du travail en réseau, Sambreville propose aux communes de Jemeppe-sur-Sambre et Sombrefe de s'associer dans la lutte contre le processus de radicalisation et les extrémismes violents. L'originalité wallonne de cette initiative tient au fait que cette communauté de communes s'étend sur deux Zones de police abritant, à présent, 56.000 habitants.

Avec cette évolution de taille, nous avons pu élargir substantiellement le nombre de partenaires formés et poser les premières pierres à la mise en place d'un réseau de prévention dans le Val de Sambre.

Ce sont finalement 260 participants qui ont été entraînés à la réalisation d'un diagnostic partagé sur les causes et les conditions de la radicalisation violente et à imaginer collectivement des actions de prévention localisées.

Une attention prédominante a également été accordée au principe de responsabilisation des travailleurs sociaux dans le contexte de la radicalisation violente au travers de discussions sur les concepts essentiels de « secret professionnel », « secret de la table » et concertation de cas et enfin sur le rôle que chaque partenaire pouvait jouer dans la mise en place d'une véritable chaîne de sécurité et de prévention.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que le réseau sambrevillois soit confronté à une situation problématique pratique sur son territoire. En effet, depuis 2018, un groupe d'individus mineurs se faisait remarquer sur la voie publique comme sur les réseaux sociaux par des comportements qui empruntaient beaucoup aux codes et aux narratifs produits par l'Etat Islamique ainsi qu'à l'esthétique des vidéos de propagande de Daesh. En tout cas, c'est comme cela que nous avons reconstruit, dans un premier temps, ce qui semblait être la perception de la population locale, à l'époque, et celle de certains professionnels de l'intervention sociale.

Nous observions des jeunes tournant un clip vidéo mettant en scène, dans le décor du centre-ville, en pleine journée, des rodéos de quads, brandissant des armes blanches ou à feu, factices ou non. Certains jeunes étaient connus de la justice, d'autres pas mais tous voulaient bâtir leur « Empire »¹. Il y avait à la fois des craintes réelles de risques de radicalisation de certaines personnes et des craintes exacerbées par la dimension ostentatoire du phénomène et le contexte de menaces terroristes du moment qui s'étaient concrétisées peu de temps avant avec la découverte de la présence, dans la commune, de terroristes.

.....
1 "Empire" est le titre du clip vidéo visible sur Youtube réalisé par un groupe de jeunes Sambrevillois

Quoi qu'il en soit, il y avait matière à entamer un travail socio-éducatif de fond et de restauration de la tranquillité publique. L'approche socio-éducative et préventive, préférée dans un premier temps, par les autorités communales et dans ce cas précis, à celle plus policière, s'était bâtie grâce à l'engagement d'un éducateur pratiquement exclusivement affecté au suivi du groupe et de plusieurs de ses membres mais aussi avec l'aide de plusieurs partenaires actifs dans le secteur de la jeunesse. Après plusieurs mois d'organisation d'ateliers collectifs de rap, de réalisation de clips vidéo avec le groupe et de suivis individuels de jeunes plus vulnérables, le regard du groupe sur lui-même et ensuite celui de l'extérieur sur ce dernier avait changé.

Un membre du groupe interviewé par un journal local expliquait : « **qu'en fait, ce qui nous a déçu, c'est que les gens n'ont vu que les armes et non le côté artistique du travail** »². Les jeunes du groupe ne s'attendaient pas du tout à ce que le clip soit considéré comme radical-violent. « **Ce n'était pas le message que nous voulions faire passer ! Cette comparaison n'a pas lieu d'être. C'est comme si vous tentiez de rapprocher deux montagnes. Ce n'était qu'un clip de jeunes de la rue** »³. Le groupe a appris à ses dépens qu'une œuvre artistique peut être interprétée différemment en fonction du contexte et de l'expérience vécus par le récepteur.

Jusqu'ici, tout le travail que nous avons réalisé suivait un cheminement rationnel et attendu. Nous étions dans un schéma classique d'identification d'une situation problématique visible et de personnes vulnérables, à risques, par rapport à une entrée possible dans un processus de radicalisation. Notre approche ciblée et socio-préventive collective et individuelle permettait, avec l'aide d'un réseau, d'atteindre des résultats tangibles au niveau du groupe et au niveau du sentiment de sécurité de la population.

Et puis...le covid est arrivé!

Les conséquences économiques et sociales de la pandémie pourraient alimenter la radicalisation d'individus quelles que soient leurs convictions idéologiques. C'est, en substance ce que disait, Catherine de Bolle, directrice d'Europol, dans son rapport « Situation et tendances du terrorisme » au mois de juin 2020⁴.

Lors du premier confinement lié à la situation de la pandémie mondiale du coronavirus au début de l'année 2020, nous avons pu constater, dans un premier temps, sur le terrain un manque global d'information sur l'impact que pouvait avoir une telle mesure, parmi d'autres, sur la population en général et en particulier sur le risque de radicalisation d'un public jeune. Intéressons-nous justement à cette catégorie de la population et remettons-nous dans la situation de l'époque.

Les lieux d'éducation et de socialisation étaient soit complètement fermés soit considérablement rendus inaccessibles. Les jeunes ne fréquentaient plus du tout ou de manière limitée les clubs de sport, les associations culturelles, les mouvements de jeunesse, etc...Les contacts familiaux et sociaux étaient fortement freinés. Il était en effet demandé à la population de ne pas sortir de chez elle. Par la suite, les adultes ont progressivement été invités à reprendre le chemin du travail tandis que leurs enfants n'avaient pas encore repris celui de l'école.

C'est bien ce qui s'est passé en substance lors du premier confinement. Les jeunes avaient littéralement disparu des radars. Ils n'étaient plus visibles sur la voie pu-

2 Jérôme Noël, « Le regard de zone T a changé », *lavenir.net*, 5 juin 2019, <https://www.lavenir.net/regions/basse-sambre/sambreville/2019/06/05/le-regard-de-zone-t-a-change-NCNVBEPPRZBBLET477UUTIWJEY/> (14 avril 2023)

3 Noël, « Le regard de zone T a changé », 2019.

4 AFP, « Le confinement pourrait nourrir la radicalisation, alerte l'agence européenne de police », *ouest-France.fr*, 23 juin 2020, <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/confinement/le-confinement-pourrait-nourrir-la-radicalisation-alerte-l-agence-europeenne-de-police-6880199> (14 avril 2023).

blique ou dans les lieux de réunion. Ce phénomène de perte de visibilité et/ou d'une certaine forme de contrôle social des jeunes était démultiplié par le fait qu'au tout début du premier confinement, le personnel des services socio-préventifs et éducatifs étaient lui-même confiné et que, par conséquent, la possibilité de contacts avec la population jeune, de manière bienveillante, fondaient à chaque fois que les mesures sanitaires étaient renforcées.

De plus, se posait la question du risque de radicalisation en ligne. Sans donnée objectivable, nous ne pouvions que partir du présupposé que le temps passé sur les réseaux sociaux avait globalement augmenté et on ne voyait pas pourquoi cela aurait été différent pour les jeunes sambrevillois, que les occasions de tomber sur des personnes malveillantes ou de s'auto-radicaliser croissaient également. Il y avait donc beaucoup trop de doutes et d'inconnues liés à cette situation exceptionnelle. Il fallait donc réagir. Cette réaction passa, dans un premier temps, par la remobilisation du réseau de professionnels spécialisés dans le secteur de la jeunesse au travers de la création, à l'initiative du service de Cohésion Sociale de la commune, d'une Plateforme Prévention et Cohésion sociale composée d'acteurs issus du Réseau de prévention. Les objectifs de cette plateforme étaient d'une part, de réaliser un diagnostic de la situation de terrain et de rassembler le plus d'informations possible sur l'état de santé, de manière générale, de la jeunesse au niveau local mais aussi de coordonner les « zonages » et une présence bienveillante sur le terrain des intervenants socio-préventifs et les activités et actions en faveur de la jeunesse pouvant être remises progressivement en place afin de faciliter et accélérer la « normalisation » de la situation.

Très vite, les acteurs du secteur de la jeunesse étaient d'accord sur le diagnostic de la situation. Une partie de la jeunesse souffrait mentalement et peut être physiquement aussi des mesures liées à la crise sanitaire et des conséquences de celles-ci sur leur famille et leur environnement. Des études commençaient à rejoindre notre analyse de la situation, notamment le Diagnostic social 2020 du Conseil de prévention de Namur.

Ce Diagnostic est très riche d'instructions car alimenté, bien entendu, par les constats des services d'aide à la jeunesse mais aussi d'autres acteurs locaux qui appartiennent à de secteurs différents. Pointons, dans le domaine de la santé mentale, le Réseau Santé Kirikou⁵ (R.S.K.) nous mettant en garde, en 2020 déjà, sur le fait que la crise du COVID 19 « **n'avait pas encore fini de modifier les conditions de notre vivre ensemble et peut-être les soubassements présents dans de nombreuses analyses** »⁶. Conscient de cette réalité et de l'impossibilité de faire autrement, le R.S.K. souligne néanmoins que cette crise inédite n'est actuellement pas vécue de la même manière par tout le monde, notamment au sein de familles fragilisées. Il conviendra dès lors, le moment venu, de reprendre les différentes pistes de cet avis à la lumière des différentes conséquences, y compris socio-économiques, engendrées par le confinement et le post-confinement.

Comme nous l'avons déjà indiqué, à Sambreville, la situation n'était pas différente. Mais cette crise, sans précédent, a entraîné, selon notre point de vue, un glissement sensible dans la manière de mettre en place la politique locale de prévention du processus de radicalisation et des extrémismes violents concrétisée par la juxtaposition d'une approche centrée sur des facteurs de vulnérabilité, avec le suivi spécifique de groupes et de jeunes à risques, à une approche préventive, plus générale basée sur la cohésion sociale et le bien-être de la population. C'est ce que nous allons voir à présent.

.....
5 Le Réseau Santé Kirikou est un réseau intersectoriel et collaboratif qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents sur les 38 communes de la province de Namur.

6 Fédération Wallonie-Bruxelles, Conseil de prévention de Namur, *Diagnostic Social*, 2020, p.282.

Grande histoire de la Prévention et de la Cohésion sociale dans le Val de Sambre

Nous avons vu que le réseau d'acteurs de terrain et socio-préventifs sambrevillois avait été formé à ne pas se limiter à regarder la radicalisation comme étant uniquement une dérive du phénomène religieux. Aussi, lors du cycle de formations organisé par la commune de Sambreville, les partenaires s'étaient entraînés à identifier les causes psychologiques, sociales, mentales et familiales qui pourraient, de manière cumulative ou non, avoir une incidence sur le processus de radicalisation. Dès lors, une fois ces facteurs de vulnérabilité⁷ identifiés, des actions préventives et pluridisciplinaires pouvaient être mises en place afin de renforcer les facteurs de protection du public vulnérable. Cette manière de traiter la problématique du processus de radicalisation reste, à notre sens, tout à fait fonctionnelle et suffisante lorsqu'il s'agit de suivre des cas identifiés par les services de sécurité comme engagés dans ce processus, notamment dans le cadre des taskforces locales et donc d'une prévention tertiaire. Mais ce qui, à notre sens, a changé pendant et depuis le covid-19, c'est que le processus d'identification des personnes « à risques » de se radicaliser est peut-être devenu plus difficile à opérer qu'avant pour les services socio-préventifs et de sécurité. Pourquoi ? Il y a eu, nous l'avons observé sur le terrain, un effet « confinement » lié aux diverses mesures prises durant la pandémie et qui avaient eu un impact sur différentes parties de la population, notamment chez les jeunes et sur les plus fragiles d'entre eux. A Sambreville, ce phénomène avait fait l'objet de constats de terrain de nombreux partenaires du secteur de la jeunesse adhérant à la Plateforme Prévention et Cohésion sociale mise en place par le service de Cohésion sociale de la commune. Dans un premier temps, une « disparition » des jeunes de la sphère publique au plus fort de la pandémie avait été rapportée. Dans un deuxième temps, l'impact économique de la crise sanitaire a atteint, de manière variable, la population. La Banque nationale de Belgique⁸ relève des pertes de revenus conséquentes pour des groupes déjà en situation précaire, disposant de peu d'épargne ou n'ayant pas accès à la sécurité sociale.

Aujourd'hui, les crises énergétiques et climatiques que nous vivons cumulées au fait que l'extrémisme et le terrorisme occupent moins souvent le devant de la scène médiatique font que la population a peut-être tendance à considérer que la menace à disparu.

Nous pensons, comme le soulignait Eric Snoeck dans un article de presse⁹ que « *la menace terroriste n'a pas disparu...Elle a sans doute évolué dans un monde géopolitique instable* ».

Comme le coronavirus, nous pourrions dire que le phénomène mute pour prendre des formes différentes au gré des crises internationales qui ont un impact en Belgique, dans nos communes, dans nos quartiers, sur notre jeunesse. Si nous pouvons encore continuer, avec ses limites, à emprunter la métaphore du processus de radicalisation comme un virus qui se propage dans un organisme « jeune » par exemple, nous pourrions dire que nous ne savons pas, à l'avance, quel sera le résultat de la phase d'infection ou de rencontre entre le virus et une cellule saine et comment se fera la réponse immunitaire et se présenteront les symptômes de cette infection. Ici aussi, cela dépend de nombreux facteurs.

Afin de lutter contre ce « virus » qu'est l'extrémisme violent, la Wallonie, qui définit la

7 Voir à ce sujet les publications du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence du Canada : <https://info-radical.org/fr/processus-de-radicalisation/>.

8 Banque nationale de Belgique, *THE BELGIAN ECONOMY IN THE WAKE OF THE COVID-19 SHOCK* (Economic Review, 2021).

9 Belga, "La menace terroriste en Belgique n'a pas disparu", *lalibrebelgique.be*, le 24-03-2023, <https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2023/03/24/la-menace-terroriste-na-pas-disparu-confesse-le-directeur-general-de-la-police-judiciaire-belge-XKOZVWP6CNAYNLZT3X3POTG6UY/>.

radicalisation menant à la violence comme un phénomène complexe et pluridimensionnel et pour qui, il n'existe pas de parcours type de radicalisation violente, pas de cause ou de facteur unique et pour qui le phénomène n'a pas cessé d'évoluer ces dernières années¹⁰, considère qu'il est de sa compétence de soutenir les Plans de cohésion sociale qui sont identifiés comme les dispositifs les plus appropriés pour mener une politique de prévention des risques de radicalisation d'individus.

En se reposant sur les Plans de cohésion sociale, la stratégie de la Wallonie part de l'idée que l'amélioration du quotidien des citoyens, leur bien-être, leur niveau d'accès aux droits fondamentaux et un haut degré de « vivre ensemble » dans une communauté permettraient de diminuer de manière globale les facteurs de vulnérabilité (au niveau social, économique, de la santé, etc..) d'une population et donc de prévenir la possibilité que des individus plus vulnérables passent à l'acte violent dans le cadre d'un processus de radicalisation violente.

Et en même temps, la Wallonie semble indiquer qu'à côté de cette politique de cohésion sociale, la mise en place d'actions concrètes, de terrain, préventives et ciblées par rapport à des groupes ou individus « à risques » sont nécessaires afin de lutter contre toute forme de radicalisme et d'extrémisme. La stratégie locale de prévention vise alors à renforcer cette cohésion sociale. C'est assez nouveau comme point de vue en ce qui concerne la cohésion sociale car ici on assiste à l'intégration d'une politique de prévention des risques dans le cadre d'actions liées au « vivre ensemble » et en même temps les politiques devant permettre un plus grand accès aux droits fondamentaux dans la population doivent servir à agir sur les populations les plus vulnérables. La cohésion sociale est alors considérée comme un outil de prévention parmi d'autres.

Nous faisons l'hypothèse que ce sont les actions conjointes et coordonnées, labellisées comme « préventives de risques de radicalisation violente » et les actions liées à un meilleur accès aux droits fondamentaux, faisant partir de la prévention générale, qui permettent d'être le plus efficace, sur le terrain, dans le travail socio-préventif de lutte contre la radicalisation et aussi, de dépasser la difficulté de la relativité du concept d'accès au droit fondamental qui pourrait sinon servir de « prétexte » à l'alimentation de ce processus.

Si la Wallonie fait entrer la prévention comme outil de maintien de la cohésion sociale entre les citoyens, le Fédéral désigne les actions renforçant la cohésion sociale comme des « *moyens de prévention, primaire, visant l'ensemble de la population via, par exemple, des activités visant à favoriser l'éducation, l'inclusion sociale, professionnelle, politique, économique, ainsi que la participation au vivre-ensemble égalitaire* »¹¹. Cet enchaînement de deux politiques de lutte différentes contre la radicalisation à différents niveaux de pouvoir tient certainement au fait que deux visions coexistent dans la manière de considérer l'apparition du phénomène de radicalisation violente. Une première vision qui associe la radicalisation à des formes de violences, de militantisme et à des groupes d'actions concrets et une deuxième vision qui la considère comme un processus social d'aliénation et de privation. Dans ce dernier cas, l'accent sera mis sur le mécontentement social, ce qui entraîne le rejet de, voire l'attaque contre la société actuelle¹².

10 Circulaire du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, du logement et de la Ville du 15 septembre 2021 relative à la mise en œuvre socio-préventive en matière d'extrémisme et de radicalisme dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

11 S.P.F. Intérieur – Direction générale Sécurité et Prévention – Direction Sécurité Locale Intégrale, *Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain*, 2018, p.10.

12 Silke Jamine, Nadia Fadil, *Entre prévention et sécurité, les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique*, (KU LEUVEN, 2019, p.71).

Dépasser la difficulté liée à la relativité recherchée du concept d'accès à un droit fondamental dans la cohésion sociale

Au moment où nous écrivons ces lignes, des centaines de personnes s'opposent violemment aux forces de l'ordre, en France, dans le cadre du projet d'implantation de « bassines » à Sainte-Soline dans le Département des Deux-Sèvres.

En effet, à Sainte-Soline, il ne s'agit pas uniquement d'une opposition entre groupes violents et C.R.S.¹³ mais aussi entre des groupements de citoyens et des agriculteurs aux intérêts divergents qui ne sont pas d'accord sur la manière d'avoir accès et de gérer une ressource fondamentale qui est l'eau. Nous pouvons très certainement parler, en partie, d'un phénomène de la radicalisation menant à la violence si l'on suit la définition donnée, par exemple par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour qui il s'agit : « *d'un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale* »¹⁴.

Sans entrer dans le débat technique des anti ou pro « bassines » ou dans celui de la gestion policière du maintien de l'ordre public, nous voyons bien, avec cet exemple d'actualité, qu'une politique publique mise en place afin de répondre à certains besoins d'accès à un droit fondamental qu'est celui de l'eau peut servir de catalyseur à un processus d'affaiblissement de la cohésion sociale et à une extériorisation de la violence, comme nous la voyons dans les Deux-Sèvres, pour un groupe de manifestants violents venus se greffer à d'autres exprimant leur désaccord de manière plus pacifiste.

C'est pourquoi, nous pensons qu'à côté d'une politique centrée sur la cohésion sociale et le bien-être de la population et de l'accès aux droits fondamentaux, qui peut être utile dans la lutte contre la radicalisation violente, une démarche préventive et ciblée reste nécessaire afin de prévenir les passages à l'acte violents. C'est-à-dire une politique de prévention, au plus proche des citoyens, basées sur une analyse de risques et un diagnostic du territoire avec des partenariats pluridisciplinaires permettant de dépasser le débat possible autour de la relativité du concept de droit fondamental et des enjeux de groupes ou de communautés d'intérêts et de remettre la simple prévention du passage à l'acte violent au cœur des projets de prévention.

C'est la raison pour laquelle, la Plateforme Prévention et Cohésion sociale a été créée à Sambreville dès mai 2020, au début de la crise sanitaire liée au Coronavirus. La charpente de cette Plateforme, qui n'est pas liée à la CSIL-R, est constituée d'un continuum (prévention-sécurité-suivi) reposant sur deux piliers. Le premier pilier est celui de « cohésion sociale » qui permet de travailler à l'accès aux droits fondamentaux de la population en général et donc aussi des jeunes et des plus éloignés de ces droits en particulier. Le deuxième pilier est celui de la prévention.

Quand il est utilisé par le secteur de l'aide à la jeunesse, qui est présent à cette Plateforme, le concept de prévention s'applique forcément à un public « jeune » et est défini comme: « *un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisa-*

.....
13 Compagnies Républicaines de Sécurité.

14 Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, <https://info-radical.org/fr/definition/> (11 avril 2023).

tion, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. Les actions de Prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes et résultent principalement du plan d'action triennal, élaboré sur la base d'un diagnostic social de la zone déterminée. La Prévention se compose d'une Prévention éducative et d'une Prévention sociale. « On parle bien de prévention primaire, celle qui doit agir sur les causes des inégalités »¹⁵ Il nous semble qu'avec cette définition du Conseil de prévention de Namur dans le cadre de son Diagnostic de prévention 2020, cette prévention est une charnière entre des politique d'émancipation sociale et de lutte contre les inégalités mais en même temps de prévention des risques de violence dont pourraient être victimes ou se rendre coupables des jeunes.

Le rôle de la Plateforme Prévention et Cohésion sociale, à laquelle participe la Zone de police est bien de dresser et de mettre à jour les constats, par les acteurs de terrain, des « problématiques jeunesse » qui ne sont pas nécessairement liés à des faits de risque de radicalisation violente mais qui pourraient, dans certaines conditions, le devenir et qu'il faut donc suivre.

La coexistence de ces deux piliers qui soutiennent notre Plateforme permet la réalisation d'actions très concrètes en faveur de la jeunesse et de partenariats inédits entre des acteurs de l'aide à la jeunesse ou d'organismes de jeunesse, des services de prévention et de cohésion sociale. Certains projets de prévention mis en place par ces acteurs sambrevillois ont été échafaudés suite aux constats directement tirés par les partenaires lors des réunions de la Plateforme. En effet, les acteurs de terrain ont, dans leur analyse précoce de l'impact de la mise en place des mesures sanitaires liées à la crise du coronavirus, rapporté des éléments factuels leur faisant penser à une dégradation de la santé mentale chez certains jeunes fréquentant les activités qu'ils organisaient ou lors de rencontres avec des jeunes en rue, par exemple. Très concrètement, des moyens humains, matériels et financiers ont été mis en commun par la commune et des opérateurs d'aide à la jeunesse locaux pour développer un projet de rénovation d'aires de jeux avec des jeunes de différents quartiers de Sambreville ainsi que des rencontres sportives et culturelles autour de cinq agoras sport de la commune. Les jeunes sélectionnés pour effectuer le job étudiant étaient identifiés par les partenaires du secteur de la jeunesse comme « vulnérables » au regard des critères déterminés par la cohésion sociale, la prévention générale et celle des risques.

Ce type d'initiative en faveur de la santé mentale des jeunes présente un double intérêt. Le premier et non des moindre est celui d'être présent sur le terrain afin de prendre le pouls de la vie des jeunes dans leur milieu de vie, être à l'écoute de leurs difficultés et tenter d'apporter des solutions concrètes en facilitant l'accès à des droits fondamentaux que sont, notamment, l'emploi, la culture ou le sport. Nous nous situons clairement sur le pilier de la cohésion sociale et de la prévention générale. Le second tient au « pari » qu'en prévenant la dégradation de la santé mentale des jeunes, principalement des plus « à risques » d'entre eux, nous agissons sur une cause possible pouvant être, selon notre contexte, déterminante pour l'entrée dans un processus de radicalisation violente. Il s'agit d'inclure la thématique de la radicalisation dans une perspective plus large : celle du renforcement de la cohésion sociale et de la prévention des « problèmes » sociaux (drogue, décrochage scolaire, délinquance juvénile)¹⁶ mais aussi dans l'expérience qui nous occupe, celle de la santé mentale des jeunes. A Sambreville, les acteurs de terrain de la Plate-

¹⁵ Fédération Wallonie-Bruxelles, Conseil de prévention de Namur, *Diagnostic social 2020*, p.3.

¹⁶ Silke Jamine, Nadia Fadil, *Entre prévention et sécurité, les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique*, (KU LEUVEN, 2019, p.42).

forme ont donc mis la priorité sur la problématique de la santé mentale des jeunes. En effet en Belgique, la part de jeunes de 18 à 29 ans souffrant de dépression est en constante augmentation¹⁷ depuis le covid et touche, à plus forte raison, les plus précarisés d'entre eux. Ce phénomène pourrait constituer une bombe à retardement en termes de santé physique et de comportements violents pour les jeunes envers eux-mêmes et envers les autres. Et c'est bien ce que nous voulons prévenir, des formes de légitimation de la violence en épousant une cause extrémiste. ●

.....
¹⁷ Sciensano, "La santé mentale après la crise du covid-19 : premières conclusions de l'étude BELHEALTH", 9 février 2023, <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/la-sante-mentale-apres-la-crise-du-covid-19-premieres-conclusions-de-letude-belhealth> (14 avril 2023).

BIBLIOGRAPHIE

- AFP, « Le confinement pourrait nourrir la radicalisation, alerte l'agence européenne de police. », *Ouest-France.fr*, 23 juin 2020.
- Banque nationale de Belgique, *The belgian economy in the Wake of the COVID-19 shock*. Economic Review, 2021.
- Belga, "La menace terroriste en Belgique n'a pas disparu", *lalibrebelgique.be*, le 24-03-2023. <https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2023/03/24/la-menace-terroriste-na-pas-disparu-confesse-le-directeur-general-de-la-police-judiciaire-belge-XKOZVWP6CNAYNLZT3X3POTG6UY/> (1 avril 2023).
- Fédération Wallonie-Bruxelles, Conseil de prévention de Namur, *Diagnostic social*, 2020.
- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence. <https://info-radical.org/fr/definition/> (11 avril 2023).
- Circulaire du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, du logement et de la Ville du 15 septembre 2021 relative à la mise en œuvre socio-préventive en matière d'extrémisme et de radicalisme dans le cadre du Plan de cohésion sociale.
- Jamine Silke, Fadil Nadia, *Entre prévention et sécurité, les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique*. KU Leuven, 2019.
- Noël Jérôme, « Le regard de zone T a changé. », *L'avenir*, 5 juin 2019.
- Sciensano, "La santé mentale après la crise du covid-19 : premières conclusions de l'étude BELHEALTH", 9 février 2023. <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/la-sante-mentale-apres-la-crise-du-covid-19-premieres-conclusions-de-letude-belhealth> (14 avril 2023).
- S.P.F. Intérieur – Direction générale Sécurité et Prévention – Direction Sécurité Locale Intégrale, *Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain*, 2018.